

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 04 décembre 2018

Délibération n° DE_04122018_11

L'an deux mille dix-huit, le mardi 04 décembre à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 53 |
| Nombre de membres présents | 43 |
| Nombre de suffrages exprimés | 48 |

Étaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC, Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Hélène FOURNIER, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Jean-Luc GLEYZE (arrivée à 20h55), Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Philippe LACAMPAGNE

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN, Jean-Claude DUPIOL

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goualade : René CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Madeleine LAPEYRE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : /

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Alain CHAZEAU

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Pascal CALDERON, Carole DEVELAY, Valérie ESQUERRE, Michel FAVRE-BERTIN, Katiya GAILLARD, Dominique LAMBERT, Jean-Luc LANOELLE, Serge MOURLANNE, Pascale SEMPROLI, Jean-Pierre TECHENE

Procurations : Carole DEVELAY à Marie-Bernadette DULAU, Michel FAVRE-BERTIN à Bernard BOSSET, Jean-Pierre TECHENE à Danielle BARREYRE, Dominique LAMBERT à Hélène FOURNIER, Pascale SEMPROLI à Philippe COURBE

Secrétaire de séance : Madeleine LAPEYRE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

OBJET : RAPPORT N°07 – DETERMINATION DU TARIF DE TRAITEMENT DES SANGLIERS

Rapporteur : Olivier DUBERNET

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de fixer un prix pour le traitement des sangliers apportés à l'abattoir après abattage.

Le Conseil d'administration de la SEMOP, réuni le 20 novembre 2018, a décidé de proposer à la Communauté de communes la fixation du prix suivant : **0,65 € HT/kg.**

Il est rappelé que conformément à l'article 21 relatif aux tarifs du contrat de délégation de service public, les tarifs applicables aux usagers pourront être modifiés, sur proposition du délégataire, par décision du conseil communautaire. Aussi, est-il proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la révision de prix proposée ci-dessus.

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE FIXER** le tarif de traitement des sangliers à 0,65 € HT/kg ;
- ⇒ **D'APPLIQUER** cette modification tarifaire à compter de la date d'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

| | |
|--------------|-----------|
| Votants : | 48 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 48 |
| Contre : | 0 |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 05 décembre 2018.

Le Président
Olivier DUBERNET
Signé électroniquement